

Les frais de PER Zen

Montant minimal de versement initial :

1 500 € en Gestion Libre, en Gestion Déléguée et en Gestion Pilotée

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :

20 €

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

Support fonds euros	0.80%
Support unités de compte	1% en Gestion Libre et 1.50% en Gestion Déléguée
Support Eurocroissance	Pas de support Eurocroissance
Gestion pilotée ou standardisée	1% en Gestion pilotée par Horizon 1.40 % en Gestion Profilée

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	1.11%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0.42%
Fonds obligations (moyenne)	0.97%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0.37%
Fonds immobilier**** (moyenne)	2.14%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0.46%
Fonds diversifiés (moyenne)	1.90%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0.73%

2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée

Gestion pilotée Profil Prudent Horizon Retraite	0.54%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0.18%
Gestion pilotée Profil Equilibré Horizon Retraite	1.79%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0.61%
Gestion pilotée Profil Dynamique Horizon Retraite	1.79%

Autres frais annuels

Garanties optionnelles :

Garantie de table	Majoration de 0.15% pendant la phase de constitution de l'épargne-retraite
Garantie plancher	0.344% maximum par mois du capital décès complémentaire pour un adhérent de 75 ans dans la limite de 765 000 €
Frais d'association annuel	0.01%

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	4,50% ou frais maximal
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	Gratuit
Frais d'arbitrage	0,50% (limite 75€ en papier et 50€ en démat)
Proportionnels ou forfaitaires	Sans objet
Nombre d'arbitrages gratuits par an	1
Frais de transfert sortant vers un autre produit	1% du montant transféré durant les 5 premières années de l'adhésion
Frais sur les versements de rente	1% sur les arrérages de rente
Frais de rachat	1% du montant racheté les 5 premières années de l'adhésion (hors rachat exceptionnel)

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.